

Le petit Kerlazien Kerlazadig



Sommaire :

Edito **p 2**
A la une **P.2**
Zoom **p 4**
Ecole : **p 4**
Le conseil municipal **P.5**

Vie locale : **p 10**
Histoire : **P.15**
Agenda : **p 16**

N° 119 | 3È TRIMESTRE 2017

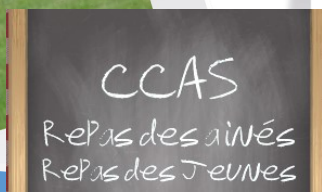
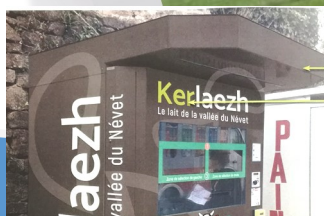
Kerlaz football College. 2è saison



Zoom : distributeur de
lait- **p 4**

Vie locale : repas des
aînés et animation
jeunesse- **p 10**

Interview : François
Doublet - **p 16**





Les règles de sécurité dans les transports scolaires

CE QU'IL FAUT FAIRE

ARRÊT D'AUTOCAR



- Être présent 5 min avant l'heure d'arrivée de l'autocar pour ne pas avoir à courir.
- Attendre du bon côté de la route en m'éloignant du bord.
- Monter et descendre sans bousculade et à l'arrêt complet de l'autocar.
- Pour traverser, attendre que l'autocar soit reparti pour une meilleure visibilité.

DANS L'AUTOCAR



- Mettre sa ceinture de sécurité et ne l'enlever qu'à l'arrêt du véhicule.
- Rester assis à sa place.
- Respecter les consignes du conducteur.
- Être calme durant le trajet.
- Ranger son sac dans les casiers, s'ils existent, ou sous les sièges.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

TRAVERSER



- Ne pas traverser devant ou derrière l'autocar.
- Ne pas bousculer les autres pour descendre et traverser.
- Ne pas se précipiter pour traverser la route. Regarder à gauche, à droite et encore à gauche. Attention, un véhicule peut en cacher un autre !
- Ne pas traverser en-dehors des passages piétons.

PENDANT LE TRAJET



- Ne pas gêner le conducteur.
- Ne pas se déplacer dans l'autocar.
- Ne pas détacher sa ceinture de sécurité.
- Ne pas encombrer le couloir de circulation et les sorties avec des objets qui doivent être rangés sous les sièges ou les porte-bagages.
- Ne pas toucher les poignées, serrures ou dispositif d'ouverture des portes ou de sorties de secours.
- Ne pas manipuler d'objets dangereux.

LES PARENTS SONT RESPONSABLES DE LEURS ENFANTS DU DOMICILE JUSQU'À L'ARRÊT DE CAR.

Accompagner les enfants de moins de 6 ans.

Attendre. Stationner en dehors des zones réservées aux autocars et, si possible, du bon côté de la chaussée pour ne pas que l'enfant ait à traverser.

Protéger. Apprendre aux enfants à respecter les règles de sécurité et à être prudent, surtout aux points d'arrêt où les accidents sont les plus fréquents.

Reconnaître. Lorsque l'enfant devient suffisamment autonome, reconnaissez le trajet avec lui pour qu'il emprunte un chemin sécurisé.



L'édito du Maire

« **A**près un travail important fourni par les élus de la commune (études, demandes de subventions, montage financier, recherche d'entreprises...), le projet de salle multi-activités et de vestiaires sportifs devient concret. Les travaux ont commencé le 17 juillet et le bâtiment devrait être hors d'eau en décembre. La réception des travaux est prévue pour juillet 2018.

Côté rentrée scolaire, 72 élèves ont été répartis dans 3 classes. Mme Céline Allieux est la nouvelle enseignante des CP-CE1-CE2.

L'aide-ATSEM qui avait été recrutée en mai 2017 a quitté son poste mais a été remplacée par Mme Ezel Jacqueline.

Des travaux sont programmés à l'école :

remplacement des fenêtres du rez de chaussée et pose d'une ventilation pour une meilleure isolation du bâtiment, ce qui assurera un meilleur confort et des économies d'énergie.

Le permis de construire déposé par l'OPAC pour la réalisation de 10 logements locatifs au centre bourg a été obtenu et la construction de ces maisons devrait démarrer au printemps 2018.

En attendant la finalisation de ces projets, l'équipe municipale continue d'œuvrer dans tous les domaines pour dynamiser la commune.

A votre écoute. »

Mithée Hernandez



A la une

Kerlaz football College. En route pour la 2^e saison



Créé en septembre 2016, Kerlaz football College (KFC) a débuté sa deuxième saison avec un effectif de 16 enfants. Les organisateurs tiennent à remercier tous les acteurs : Kerlaz Sports, la mairie et les parents d'élèves. Leur mobilisation autour d'une activité sportive pour leurs enfants a permis de lancer le

projet. Et, sans leur aide, le fonctionnement aurait été difficile.

Le bilan de la saison dernière est plutôt positif car les enfants se sont amusés et ont confirmé leur choix dans ce sport. Nous avons accueilli une quinzaine de jeunes de la commune pour une première année.

Catégorie U7

Les deux équipes de U7 (né(e)s en 2010 et 2011) ont participé aux rassemblements du secteur tout au long de la saison, rencontrant ainsi, en matchs amicaux les équipes des communes et de la grande ville : Gourlizon, Plonéis, Guengat, Pluguffan, Plomelin, Plogonnec et Quimper (Penhars, Ergué Armel, Kerfeunten). En fin de saison, les enfants ont participé à la Journée Nationale des Débutants U7 à Pentrez, où il y avait une quarantaine



Journée Nationale des Débutants U7

d'équipes de leur catégorie venant du Finistère sud. KFC a aussi organisé un rassemblement sur le site de Guengat, afin d'accueillir une dizaine d'équipes en U7 sur des parcours de jeux et des rencontres amicales.

Catégorie U9

Quant à l'équipe de U9 (né(e)s en 2008 et 2009), constituée en milieu de saison (décembre 2016), elle s'est inscrite dans le paysage footballistique du secteur. En fin de saison, l'équipe s'est déplacée à Carhaix pour la Journée Nationale de Débutants U9 (soixante clubs du département se sont déplacés, soit plus de 1000 jeunes accueillis).

Tournois

Nous avons engagé toutes les équipes sur deux tournois, le premier organisé par le Racing Cast Porzay et le second par la Jeunesse Unie de Plougonven. Nos jeunes ont brillé par leurs performances malgré la jeunesse de l'école de foot et le peu d'expérience de nos jeunes sur les tournois. Cela a été de belles journées où nous nous retrouvions ensemble les bénévoles, les parents et les enfants.



Tournoi RCP 2017- équipe U9

Foot pour Tous

Les jeunes de Kerlaz ont aussi participé à l'Opération "Je partage mon foot", organisée par l'AEG Football et la coopérative scolaire La Coop Marguerite à Ergué Gabéric, avec le soutien de Kerlaz Sport ; l'idée étant que les clubs de foot accueillent des jeunes d'établissements scolaires et médico-sociaux sur une

journée de sport partagé ; étaient présents pour cette première édition l'EREA Louise Michel, l'IME La Clarté, le service DIAZ et le Dispositif ITEP Marguerite Le Maître. Soient plus de 70 joueurs et joueuses, réparties dans une dizaine d'équipes sur le complexe sportif de Croas Spenn et sur le terrain d'honneur du club d'accueil.



Rencontre Kerlaz/service DIAZ

Développement local et projets de l'école citoyenne de foot

Une demande d'agrément a été faite pour l'accueil d'un(e) volontaire en service civique au sein du club, pour venir renforcer l'encadrement et pour travailler en partenariat avec les acteurs du territoire sur différents projets transverses d'animation, de pratique sportive et d'éducation populaire sur la commune, notamment avec l'ULAMIR du Goyen, l'US Championnet et la Mairie de Kerlaz. Dans une concertation des acteurs du territoire, cette offre de mission de service civique répond aux besoins d'une commune rurale, de développer une offre d'activité sportive auprès de la jeunesse (il n'y avait rien au départ sur la commune), de maintenir le lien social et d'assurer une politique de prévention auprès des jeunes (avec le travail en partenariat de l'espace jeunes de l'ULAMIR du Goyen), de promouvoir un accès au football pour tous.

En partenariat avec l'US Championnet (IME La Clarté - Association Championnet), l'école de foot s'est engagée à poursuivre le concept de l'Opération "Je partage mon foot..."

A la demande des habitants, l'école de foot a ouvert cette année, une section foot adressée aux enfants de moins de 6 ans : le principe étant de s'amuser, de se connaître et de favoriser le développement naturel des jeunes joueurs(ses).

Cette nouvelle saison 2017/2018 va nous amener encore son lot d'aventures humaines et sportives. KFC reste sur le même secteur que l'année précédente, celui de Cornouaille Ouest. C'est un nouveau challenge que nous allons honorer afin de pouvoir proposer aux jeunes, un accompagnement dans les meilleures conditions. Nous resterons fidèles à notre adage "Que chacun puisse s'épanouir et agir".



7 2 élèves sont inscrits en cette rentrée 2017 à l'école de Kerlaz soit quatre élèves supplémentaires par rapport à l'an passé.

Un effectif réparti en trois classes. Marie Wacheux, directrice, retrouve l'ensemble des élèves de maternelle tandis que Claude Morel enseignera aux CM1-CM2. Précédemment en poste à Landeleau, Céline Allieux a rejoint Kerlaz à la rentrée où elle a en charge les CP-CE1-CE2. Détentrice de l'habilitation d'anglais elle en assure également l'enseignement aux CE-CM.

L'équipe est complétée par Joëlle Flochl'ay, ATSEM, Claudine Le Bleis et Anne Brélivet pour la garderie et la cantine, Marielle Sorba, auxiliaire de vie scolaire (AVS) et Jacqueline Ezel nouvellement arrivée comme aide-ATSEM.

Cette rentrée 2017 est aussi marquée par un changement de prestataire pour la cantine. C'est désormais la société Convivio qui assure la fourniture des repas. Un sondage sera réalisé dans le courant de l'année pour évaluer la satisfaction des parents et enfants.

Du côté de l'organisation des rythmes scolaires (semaine de 4,5 jours et TAP) le choix a été fait de ne pas le modifier dans la précipitation début juillet. La réflexion sera engagée dès la fin de ce premier trimestre par le Comité de pilotage du Projet Educatif de Territoire (PEDT) qui réunit représentants institutionnels (mairie, enseignants, Inspection Académique, CAF, DDSCS, Ulamir) et représentants des parents.



Zoom

Un distributeur de lait sur la place

Christian Kérourédan, agriculteur-éleveur en lait, se lance dans la vente directe de lait cru par le biais d'un distributeur automatique. Ce projet s'intitule Kerlaezh. En breton, « laezh » signifie lait.

L'activité devrait être lancée courant novembre.

Pour produire le lait, les vaches pâturent sur des parcelles de la vallée du Névet. Cette vallée fait partie du patrimoine agricole kerlazien. Christian Kérourédan pratique d'ailleurs une agriculture durable en valorisant l'herbe pour l'alimentation des vaches laitières.

Le lait cru est un lait qui ne subit aucun traitement thermique autre que la réfrigération à 4°C après la traite à la ferme. Il sera conditionné en bouteille de plastique recyclable en format de 1 litre (vendue 1.20 €) et 50 cl (0.80 €). Une fois les bouteilles remplies, elles seront acheminées vers le distributeur

dans un conteneur isotherme pour respecter la chaîne de froid. Enfin, la température du distributeur sera entre 0 et 4°C et affichée en permanence.



Les espèces et les cartes bancaires seront acceptées comme mode de paiement.

Le lait cru est idéal pour les recettes à base de lait. Même s'il est contrôlé et sûr, il est recommandé de le faire bouillir. Ensuite, il doit être consommé dans les 48 heures et impérativement conservé au réfrigérateur.

Contact

Les Kerlaziens désirant des informations complémentaires peuvent envoyer un courriel à kerlaezh@orange.fr ou s'abonner à la page Facebook <https://www.facebook.com/kerlaezh>

www.facebook.com/kerlaezh

Salle multi-activités. Pose de la 1ère pierre et début des travaux

Pose de la 1ère pierre



Une cérémonie de pose de la première pierre de la salle multi-activités et des vestiaires sportifs s'est déroulée le 23 juin 2017 en présence d'Alain Castanier, secrétaire général de la Préfecture du Finistère, Maryvonne Blondin, sénatrice, Michel Canévet, sénateur, Claude Jaffré, vice-président du Conseil départemental, Jocelyne Poitevin, conseillère départementale, Joël Yvenou et M. Dem Guillaume de la ligue de football, Jean Kérivel Maire de Poullan-sur-Mer, des élus, des associations Kerlaziennes, des enfants et des enseignants de l'école publique de Kerlaz ainsi que du personnel communal. Les enfants avaient préparé des dessins et une chanson pour cette occasion.

Mme Hernandez a retracé les différentes étapes de ce projet et a remercié vivement tous les financeurs présents pour leur implication dans ce dossier.

Les travaux

Les travaux de terrassement ont commencé le 17 juillet. Puis l'entreprise de maçonnerie a monté les murs au mois d'août. La charpente est en cours de finition. Le bâtiment devrait être hors d'eau en décembre.

Des réunions de chantier ont lieu tous les jeudis en présence de l'architecte, du maître d'œuvre, des artisans et des élus pour le suivi du chantier. La réception des travaux est prévue pour juillet 2018.

Ces rendez-vous réguliers programmés sur les lieux mêmes de la construction sont, dans le bâtiment, des moments de première importance. C'est alors l'occasion de vérifier l'avancement des travaux et faire le lien entre toutes les entreprises.

La réunion de chantier veille à la bonne réalisation des travaux et surtout, prévient les éventuels problèmes. Ainsi, elle permet d'organiser le chantier en fonction des avancements de chaque corps de métiers et d'appréhender des difficultés.

Un nom pour la salle

La municipalité cherche un nom pour la salle multi-activités. En dehors des noms propres, toutes les idées sont les bienvenues et sont à déposer par mail à mairie.kerlaz@wanadoo.fr.



Le Conseil municipal

Conseil municipal du 7 juin 2017

Délibération 2017-29: Tests de perméabilité de la salle multi-activités

Madame La Maire souhaite lancer une consultation afin de désigner un prestataire qui sera chargé de réaliser des tests d'étanchéité à l'air dans le cadre de la construction de la salle multi-activités.

Avec l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le poste de déperditions de chaleur par renouvellement d'air représente une part de plus en

plus importante dans le bilan de chauffage.

Suivant les recommandations de l'ADEME, il est nécessaire de faire 2 tests pour assurer pleinement l'étanchéité à l'air : un à l'état « hors d'eau hors d'air » et un à l'achèvement des travaux. C'est une certification de la performance énergétique.

Vote : unanimité

Délibération 2017-30: Droit de place

Sur proposition du bureau du 19 octobre 2016, Madame La Maire propose aux élus d'instaurer un droit de place concernant l'occupation quotidienne du domaine public par un distributeur.

Madame La Maire propose de fixer un tarif mensuel de 25 euros qui rentrera en vigueur à compter du 1er juillet 2017. Ce tarif sera révisable annuellement.

Vote : Ajourné,

Délibération 2017-31: Modification du temps de travail du poste de secrétaire de mairie

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame La Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste du secrétaire de mairie de 17 heures 30 à 35 heures afin de procéder à la réorganisation du service administratif.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique, le conseil municipal, décide la suppression, à compter du 22 juin 2017 d'un emploi de secrétaire à temps non complet (17 h 30 hebdomadaires)

La création, à compter du 23 juin 2017 d'un emploi de secrétaire à temps complet (35 heures hebdomadaires). Cet emploi pourrait être pourvu par un agent allant du grade d'Adjoint Administratif au grade de Rédacteur

Vote : 1 contre, 2 abstentions, 7 pour ,

Délibération 2017-32 : Modification du temps de travail du poste d'agent d'accueil

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame La Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'agent d'accueil de 35 heures à 17 heures 30 afin de procéder à la réorganisation du service administratif.

Le conseil municipal décide la suppression, à compter du 22 juin 2017 d'un emploi d'agent d'accueil à temps complet (35 heures hebdomadaires)

La création, à compter du 23 juin 2017 d'un emploi d'agent d'accueil à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires). Cet emploi pourrait être pourvu par un agent au grade d'Adjoint Administratif.

Vote : 1 contre, 2 abstentions, 7

Délibération 2017-33 : Convention : initiation à la langue bretonne à l'école

La commune de Kerlaz et le conseil départemental du Finistère sont partenaires pour le financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école publique pour la période 2013-2016. Cette convention a été prolongée d'un an l'année dernière en attendant l'adoption du schéma linguistique départemental.

La nouvelle convention encadrant ce dispositif porte sur 3 ans, sur la base de deux heures hebdomadaires d'intervention.

Vote : unanimité

Délibération 2017-34: Création d'un syndicat mixte portuaire

Le syndicat mixte chargé de la gestion de ports de pêche et de plaisance de Cornouaille associe DOUARNENEZ COMMUNAUTE dont la commune est membre, la région, le département, ainsi que d'autres EPCI territorialement concernés, dans l'objectif de permettre la mise en œuvre de toutes les synergies des ports de Cornouaille dans les secteurs de la pêche et de la plaisance avec une gouvernance partagée.

Le présent rapport propose de donner un accord à DOUARNENEZ COMMUNAUTE pour adhérer au syndicat mixte dans les conditions définies à l'article L5214-27 du code général des collectivités territoriales :

Par une délibération numéro DE 58-2017 (Annexe 1) du conseil communautaire de DOUARNENEZ COMMUNAUTE du 1er juin 2017, le conseil communautaire a autorisé la création et l'adhésion de DOUARNENEZ COMMUNAUTE au syndicat, a approuvé les statuts et a désigné ses représentants auprès du syndicat. Cette délibération a été transmise au conseil municipal de Céans afin que celui-ci donne son accord.

Il est proposé que le conseil municipal de Kerlaz donne son accord à l'adhésion de DOUARNENEZ COMMUNAUTE au syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille au titre de sa compétence économique, permettant ainsi la mise en place d'une coopération à l'échelle de la Cornouaille à même de porter un projet de développement pour la place portuaire de Cornouaille, à la hauteur des enjeux des filières et des territoires.

Le calendrier prévu est la création du syndicat mixte à l'été 2017 et une prise de compétence au 1er janvier 2018.

Vote : 1 abstention, 9 pour

Délibération 2017-35: Achat d'un meuble (cuisinette

mairie)

Madame La maire propose aux élus l'acquisition d'un meuble de rangement pour la cuisinette de la mairie.

Vote : unanimité

Délibération 2017-36: Avenant PEDT

Le Projet Educatif Territorial a été adopté le 12 juin 2014 pour une durée d'un an.

Par délibération du 17 mars 2015, il a été proposé de modifier les dates du calendrier des Temps d'Activités périscolaires qui sont proposés depuis la rentrée 2015 le jeudi et le vendredi après-midi.

Par délibération du 5 juin 2015, le PEDT a été prorogé pour une durée d'un an.

Par délibération du 9 juin 2016, le PEDT a été prorogé pour une durée d'un an.

Le conseil est invité à se prononcer sur la dérogation de ce PEDT pour la durée d'un an.

Il convient également, suite au départ de monsieur WIEMANN de remplacer le responsable administratif du PEDT. Il vous est proposé de nommer Monsieur Ronan CORREC.

Vote : unanimité

Délibération 2017-37: Budget communal : Décisions modificatives

Madame La Maire informe les élus que pour honorer la dépense liée au remplacement du projecteur au terrain de football, des ajustements budgétaires sont rendus nécessaires.

S'agissant d'un remplacement de projecteur permettant de prolonger durablement la durée de vie d'un équipement, et compte tenu du montant engagé, cette dépense est éligible en section d'investissement, au compte 2041582.

Sur avis du trésor public, cette dépense de 2515.15 euros peut donc être considéré comme investissement, et donc nécessite les ajustements budgétaires suivants :

Compte 2041582 bâtiments et installation +2515.15

Compte 21318 Autre bâtiments publics....- 2515.15

Vote : unanimité

Délibération 2017-38: Autorisation de demande de la réserve parlementaire en vue de la réalisation de travaux à l'école de Kerlaz

L'école communale de Kerlaz est dépensière en termes d'énergie. Afin de réduire les frais de fonctionnement, des travaux d'isolation vont être entrepris.

Le coût total de l'opération est évalué à 57 722,28 € et se décompose de la manière suivante :

La pose d'une ventilation : 37 063.27 € TTC (soit 30 886.06 € HT)

Le remplacement de fenêtres : 20 659.01 € TTC (soit 17 215.84 € HT)

Plan de financement - Travaux isolation de l'école	
DETR (30%)	14 430,57
FSIL (30%)	14 430,57
Réserve Parlementaire (20%)	9620,38
Auto-financement (20%)	9620,38
Total HT	48101,9
Total TTC	57 722,28

Vote : unanimité

Conseil municipal du 5 juillet 2017

Délibération 2017-39: Convention éclairage public du parking de la salle multi-activités

Madame La Maire présente au conseil municipal le projet d'extension de l'éclairage public pour le parking et le parvis de la salle multi-activités.

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage liés à la création de la salle multi-activités, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de kerlaz concernant le montant du fonds de concours qui sera versé par la

commune au SDEF.

L'estimation des travaux se monte à :

Rénovation armoire C8 : 2 900.00 € HT

Extension parking et parvis de la salle : 32 600.00 € HT

Soit un total de : 35 500.00 € HT

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF : 4 825.00 €

Financement de la commune : 1 450.00 € pour la rénovation de l'armoire C8 et 29 225.00 € pour l'extension de l'éclairage public sur le parking et le parvis de la salle multi-activités

Soit une participation de 30 675.00 €

Vote : unanimité

Délibération 2017-40: Choix du prestataire pour le site internet

Une consultation de prestataires a été lancée pour la mise en service d'un site internet. Il s'agit de mettre en place un outil de communication attractif, avec une facilité de navigation sur le site, une ligne graphique bien identifiée et une simplicité dans la compréhension des informations.

Ce site a pour objectif :

D'informer (activités et actualités de la commune, procédures,...)

De promouvoir l'image de kerlaz (mettre en place une identité graphique, mise en place d'un site dynamique,...)

D'offrir des services aux visiteurs (contacts, formulaires, procédures, documents d'information)

Trois propositions ont été réceptionnées et ont fait l'objet d'analyses par la commission d'information et de communication le 22 juin 2017.

Après avis favorable de cette commission, Madame La Maire informe le conseil municipal que la société SENTINELLES DU WEB a été retenue.

Vote : unanimité

Délibération 2017-41: Choix prestataire pour la cantine

Une publicité est parue sur le site de l'association des

Maires du Finistère pour une consultation de fourniture de repas en liaison chaude et froide.

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offre qui a analysé les offres le 29 juin 2017, Madame La Maire vous propose de retenir l'entreprise CONVIVIO.

Vote : unanimité

Délibération 2017-42: Présentation du rapport d'activité 2016 de Douarnenez Habitat

Aucune observation particulière.

Délibération 2017-43: Modification des statuts du SIVU pour la construction d'un centre de secours et d'incendie à Douarnenez

Vu la délibération du SIVU du 14 avril 2017.

Considérant que Quimper Bretagne Occidentale est substituée de plein droit, au 1er janvier 2017 à la commune de Locronan au sein du syndicat mixte pour la construction du centre d'incendie et de secours de Douarnenez.

Par délibération du 09 mars 2017, Quimper Bretagne Occidentale a désigné ses représentants au sein de ce syndicat qui remplacent numériquement les délégués de la commune de Locronan, ainsi que l'actualisation financière.

Cette modification oblige le SIVU à adopter de nouveaux statuts.

Vote : unanimité

Questions diverses

Problème de poubelles au bois du Nevet.

Il est rappelé que ces poubelles sont peu ou pas ramassées et que beaucoup de personnes s'offusquent de cette situation. Le département sera contacté à ce sujet.

Conseil municipal du 7 septembre 2017

Délibération 2017-44: Subvention exceptionnelle pour l'école de kerlaz

Afin de financer la sortie « classe verte » de l'école, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à l'OCCE école primaire publique de kerlaz pour l'année 2017 d'un montant de 3 000 €.

Cette dépense sera inscrite à l'article 65748 de la décision modificative n° 2.

Vote : unanimité

Délibération 2017-45: Participation au financement de la protection sociale complémentaire

Le décret 2011-1474 du 8-11-2011 permet la participation des collectivités au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

La mise en place de ce dispositif a été adoptée par la commune de Kerlaz au 01 janvier 2013, par

délibération du 06 novembre 2012 autorisant le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le CDG 29.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2014, la convention étant désormais tripartite entre la mairie, le CDG 29 et Humanis, assureur garant du dossier.

La participation de la commune est calculée selon un ratio dont les modalités de calcul n'ont pas été définies dans les délibérations précitées et, de surcroît, les taux ainsi appliqués n'entrent pas dans la « fourchette » des coefficients multiplicateurs qui doivent aller de 1.39 à 1.77 (ceux de la commune vont de 1 à 1.91 et sont donc hors des critères).

La participation actuelle varie de 5.21€ à 7.24 € selon les employés pour un coût annuel de 420 €.

Dans un esprit de simplification et de régularisation de cette participation,

Il est proposé une participation fixe de 10 € par employé ce qui induirait un coût annuel pour la collectivité de 720 €, soit + 300 €.

Vote : unanimité

Délibération 2017-46 : Inscription budgétaire isolation école – programme 2017-2018

Lors de la réunion du conseil municipal du 26 janvier dernier, a été validée l'autorisation donnée à Madame La Maire de demander des subventions auprès de l'état (DETR), réserves parlementaires, FSIL (fonds de soutien à l'investissement local), région (contrat de partenariat), afin de réaliser les travaux d'isolation à l'école de Kerlaz.

Ces travaux se décomposent comme suit :

Pose d'une ventilation : 30.886 € HT

Remplacement fenêtres : 17.216 € HT

Il s'agit d'estimations sur lesquelles les subventions ont été demandées.

La DETR a été accordée pour un montant de 30% des travaux HT et la réserve parlementaire devrait s'élever à environ 2.000 € pour la phase 2017-18.

La région devrait abonder ces subventions à hauteur de 19 900 € pour l'ensemble de l'opération.

Le FSIL, compte tenu des montants ci-dessus, ne donne pas de subvention.

Le plan de financement des travaux d'isolation 2017-18 se décompose donc comme suit :

Recettes : 57.722 € TTC

FCTVA : 9.400

DETR : 14.430

Région : 19.900

Fonds parlementaires: 2.000

Le coût résiduel pour la commune sera donc de 57.722 – 45.730, soit 12.000 €.

D'après l'étude réalisée par QCD Pôle énergie, l'économie annuelle réalisée en termes de chauffage devrait s'élever à 2.000€ minimum, soit un amortissement de cette somme en 6 années.

Il est donc proposé d'inscrire dès à présent ces travaux au budget, par décision modificative N° 02-2017, et de lancer les travaux.

Vote : unanimité

Délibération 2017-47 : Décision modificative N° 02-2017

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes :

Les recettes liées aux différents travaux qui ont été décidés lors du budget primitif 2017 et celles qui correspondent à des programmes de travaux 2016 et non terminés (rénovation école) et qui ont fait l'objet d'arrêtés d'attribution sont toutes reprises (et inscrites) dans cette DM 2.

Ceci permet d'avoir une vision précise des recettes budgétaires liées aux différents programmes, y compris le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui, bien que revenant à la commune 2 années après la réalisation des travaux, sont bien des recettes, elles aussi liées aux programmes.

A noter : les comptes 1328, 1336 et 1341 ont été ventilés sur les articles appropriés (1321 et 1323).

Dépenses :

Pour les dépenses, il s'agit d'une régularisation comptable :

Les montants inscrits à l'article 21318, concernant la salle multi activités, auraient dû l'être article 2313. Le montant (1.197.484,85) a été revu aux coûts réels des travaux de bâtiment : voir les articles 2313 : 1 018 960 € pour la salle, 57 700 pour l'isolation école et 20 200 pour le solde de la rénovation école 2016.

Le programme rénovation de l'école 2016 a été réinscrit car bénéficiant d'une DETR (subvention de l'état) d'un montant de 50% de la dépense qui avait été programmée en 2016.

Afin de diminuer les charges d'emprunt, il est proposé de rembourser une partie des emprunts dits « relais » destinés à l'origine, à pallier le manque de recettes, ce qui n'est pas le cas. Gains estimés pour 2018 : 4 500 € en dépenses de fonctionnement.

Proposition également de racheter des emprunts « chers » afin de diminuer la dette. Gain estimé pour un des emprunts : 5 400 € pour 2018.

Les dépenses imprévues : il s'agit simplement d'un montant destiné à équilibrer les 2 sections en

dépenses et en recettes ; inscription, donc, de 19.272,59 €

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Article 61521 : il s'agit d'inscrire prévisionnellement une somme de 10.000 € destinée à régler le montant des factures de ramassage des algues vertes. (inscription en recettes de 13.000 € : le total des inscriptions BP + DM correspondant au subventionnement à 100% de l'ensemble du ramassage 2017). Bien entendu, si ces montants ne sont pas atteints, ils ne seront pas réalisés budgétairement.

Subvention 3000 vu en délib ci-dessus

Compensation eaux pluviales : voir délibération suivante.

FPIC : le fonds de péréquation intercommunal est une répartition « horizontale » de recettes ou/et dépenses entre différentes collectivités...à l'échelon national. La commune de KERLAZ est contributrice à ce fonds pour un montant de 14.129 € et, en même temps, bénéficiaire pour 19.909 € (voir en recettes), soit un solde positif de 5780 €.

Inscription de 20.465,42 € en dépenses imprévues, montant destiné à équilibrer la section fonctionnement du budget... (les sommes inscrites en dépenses imprévues ne sont pas destinées à être consommées !).

Recettes :

Article 7381 : il s'agit d'inscrire le complément de recette réelle des droits d'enregistrement

DGF : régularisation des articles en fonction des montants réels

FPIC : 19.909€ : voir ci-dessus

Etat/compens exo : inscription des sommes non inscrites au Budget primitif

Produits exceptionnels : remboursement de trop payés à une assurance.

Vote : unanimité

Délibération 2017-48 : Attribution de compensation 2017 / transfert eaux pluviales.

La CLECT (commission d'évaluation des charges transférées) s'est réunie le 27 juin dernier afin de définir les montants des attributions de compensation liés au transfert de la compétence « eaux pluviales » depuis le 01 janvier 2017.

La commission a fait le choix de distinguer 2 attributions de compensation :

Attribution de compensation liée au fonctionnement : 2.814 €

Attribution de compensation liée aux investissements : 1.053 € à partir de 2022

Il est donc proposé au conseil municipal de valider le montant de la dotation de compensation pour 2017 qui sera donc de 2.814€.

Vote : 8 contres

Délibération 2017-49 : Rapport d'activités 2016 Dz Co

Conformément à la réglementation, un rapport annuel d'activités, visant à renforcer l'information des habitants de Douarnenez-Communauté, est adressé aux maires de chaque commune du territoire de Dz Co avant le 30 septembre.

Questions diverses :

Madame Annie FLOCH'LAY, au sujet de l'accueil des gens du voyage au mois de juillet, regrette le manque d'information auprès des élus sur la venue de cette mission et s'interroge sur le choix du terrain.



Vie locale

CCAS. Repas des aînés et animations jeunes

Le conseil d'administration du CCAS de Kerlaz s'est réuni lundi 16 octobre 2017 et a validé l'organisation du repas des aînés et celui des jeunes.

Repas de aînés

En 2016, une trentaine de personnes avaient participé au repas des aînés à Plogonnec.



Cette année, le CCAS de Kerlaz propose un repas au restaurant « Jain » à Plonévez-Porzay le 26 novembre 2017 à 12h30 aux Kerlaziens de plus de 70 ans.

La mairie offre également des colis aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas pu se rendre aux repas. Cette année, ils seront à retirer en mairie sur présentation de l'invitation.

Repas de jeunes

En collaboration avec l'ULAMIR du Goyen, le CCAS renouvelle le repas de jeunes. Cette année, il aura lieu le 29 décembre 2017 à la salle communale et sera précédé d'une après-midi d'activités sur Quimper. Le transport est assuré et

la journée est gratuite ! Tous les enfants et adolescents de Kerlaz de 7 ans et plus sont invités. Participation sur réservation auprès de la mairie ou de l'ULAMIR avant le 21 décembre 2017.

Marché. Les commerçants présents toute l'année à Kerlaz



MARCHÉ DE KERLAZ

LE VENDREDI DE 17H A 20H

Le marché de Kerlaz a connu quelques belles animations cet été avec le groupe Vareuz ar Dreuz le 28 juillet, la danse country le 4 août et Salicorne le 18 août. La municipalité les remercie pour leur venue. Les clients ont été au rendez-vous.

Un marché hebdomadaire toute l'année

Fort de ce succès, les commerçants ont décidé de poursuivre l'ouverture du marché tous les vendredis de 17h à 20h durant toute l'année. Vins, cochonnailles, pain bio, légumes et œufs, sushis et autres produits asiatiques faits maison : vous ne trouverez que de bons produits vendus par de sympathiques commerçants qui vous expliqueront leurs secrets de fabrication (enfin, pas tous !).



Nouvelle entreprise. Cabinet de réflexologie plantaire



commune de Kerlaz au 15 rue Ar Groas Coz.

Vous souffrez de problèmes digestifs, de douleurs musculaires, de maux de tête récurrents ou encore de surmenage et d'insomnie ? La solution à vos maux existe peut-être tout près de chez vous. Elle a pour nom la réflexologie plantaire et pour visage celui de Pascale Férec, qui réside sur la

La réflexologie plantaire, c'est quoi au juste ?

Une médecine douce héritée de méthodes chinoises ancestrales qui dynamise votre système immunitaire, insuffle bien-être, détente et vitalité. Qui pourrait croire qu'en taquinant votre gros orteil ou en manipulant le petit, on se sent tout revigoré ? Et pourtant, la stimulation des zones réflexes situées sous votre voûte plantaire peut vous aider à surmonter bien des problèmes. Pascale Férec, diplômée en réflexologie plantaire, en est plus que jamais convaincue. Elle se propose de vous accueillir

Localisation de la benne à déchets verts

Le changement se fait en début de semaine

Semaine	28	2017	lotissement de la baie
Semaine	29	2017	lotissement Loch Lae
Semaine	30	2017	Lanevry Haut
Semaine	31	2017	Kerdiouzet
Semaine	32	2017	Ker-Lucia Rue
Semaine	33	2017	lotissement de la baie
Semaine	34	2017	lotissement Loch Lae
Semaine	35	2017	Lanevry Haut
Semaine	36	2017	Kerdiouzet
Semaine	37	2017	Ker-Lucia Rue
Semaine	38	2017	lotissement de la baie
Semaine	39	2017	lotissement Loch Lae
Semaine	40	2017	Lanevry Haut
Semaine	41	2017	Kerdiouzet
Semaine	42	2017	Ker-Lucia Rue
Semaine	43	2017	lotissement de la baie
Semaine	44	2017	lotissement Loch Lae
Semaine	45	2017	Lanevry Haut
Semaine	46	2017	Kerdiouzet
Semaine	47	2017	Ker-Lucia Rue
Semaine	48	2017	lotissement de la baie
Semaine	49	2017	lotissement Loch Lae
Semaine	50	2017	Lanevry Haut
Semaine	51	2017	Kerdiouzet
Semaine	52	2017	Ker-Lucia Rue
Semaine	1	2018	lotissement de la baie
Semaine	2	2018	lotissement Loch Lae

(Suite de la page 11)

à son domicile ou de se déplacer chez vous. Prêts à essayer ?

Sur rendez-vous au 07 87 96 08 16.

Séance d'une heure : 45 €.

Séance découverte de 30 minutes : 30 €.



Cartes cadeau. Prise en charge par certaines mutuelles.

Réunion annuelle des associations



Organisée chaque année par la mairie, la réunion des associations s'est tenue le 18 octobre 2017. L'association les amis de Saint-Germain,

l'association des parents d'élèves, Kerlaz Sports (et Kerlaz football college), le Comité des Fêtes, les bénévoles de la bibliothèque, Mithée Hernandez, Jérôme Nourry et Bruno Kervoalen étaient présents.

1/ Présentation de l'école de foot et d'un mission emploi civique

Kerlaz football College a entamé sa 2^e saison après un lancement en septembre 2016. Les effectifs sont satisfaisants : 16 enfants (14 de Kerlaz et 2 extérieurs).

Un emploi civique est en cours de sélection pour une mission qui débiterait le 1er novembre 2017 pour une durée de 9 mois. Ses actions cibleront l'IME de Kerlaz, le foyer des jeunes (ULAMIR), Kerlaz Sports et la mairie.

2/ Matériels

Afin de remplacer certains matériels, la commune va acquérir une dizaine de tables et de bancs.

Il est rappelé à toutes les associations de bien veiller à restituer le matériel en bon état et que les lieux accueillant la manifestation soient rendus propres.

3/ Planning des manifestations

Les Amis de Saint-Germain :

28/10/2017 : conférence sur les vitraux

15/07/2018 : Journées du patrimoine. Manifestation place de la mairie et groupes de musique.

27/07/2018 : concert d'Anne-Laure Jain.

APE :

03/12/2017 : marché de Noël

22/12/2017 : goûter de l'école (uniquement pour les enfants)

16/02/2018 : couscous à emporter

23/06/2018 : kermesse de l'école

Bibliothèque municipale :

Début d'année 2018 : un auteur devrait être invité sur la commune.

Comité des fêtes :

12/08/2018 : Jeux bretons et cochons grillés

Tous les mardis : pétanque

Deux repas devraient être organisés en début d'année et fin août 2018.

Kerlaz Sports :

10/06/2018 : Trocs et Puces

Cette année, pas de loto

Septembre 2018 : un tournoi U9 pourrait être organisé.

4/ Demande de subventions et budget

Au vu des précédents bilans financiers des associations, il est noté que celles-ci sont bien tenues et qu'aucune ne présente de difficultés sur ce plan.

La commune de son côté continue à soutenir l'effort financier et proposera au conseil le maintien des subventions.

Il est demandé aux associations de faire leur demande de subventions pour la fin de l'année en y joignant un bilan de l'année, les projets ainsi que les relevés de comptes (conformément à la législation).

5/ Site internet

Le projet de site internet est en cours. Afin de commencer à préparer les contenus de la future rubrique « associations », il est

demandé aux associations de fournir à la mairie une page de présentation ainsi qu'une illustration pour le début de l'année prochaine.

Animations jeunesse. Un nouveau rendez-vous



Nouveau rendez-vous du foyer des jeunes

La Mairie, l'ULAMIR et

Kerlaz football College proposent, dès mercredi 8 novembre, un nouveau rendez-vous jeunesse chaque mercredi.

Tous les jeunes de Kerlaz, à partir de 7 ans, pourront se rendre au foyer des jeunes, dès 15h, à la salle communale près de la place pour pratiquer une activité proposée par les animateurs.

A 16h, les enfants de l'école de foot seront accompagnés par leur coach au stade. Les autres pourront les rejoindre ou rester au foyer des jeunes.

L'idée est de proposer un véritable rendez-vous de la jeunesse à tous les jeunes (dès 7 ans) de la commune en un

lieu unique.

Dès la salle multi-activités terminées, cet accueil jeunesse se fera à la salle et au stade. En parallèle du foot, d'autres activités pourront être proposées.

Le rendez-vous du foyer des jeunes du vendredi soir est maintenu à la salle communale.

Journée des jeunes de Kerlaz

Le centre communal d'action sociale et l'ULAMIR organisent une après-midi d'activités (laser games ou bowling) ainsi qu'un repas à la salle communale vendredi 29 décembre 2017.

La journée est gratuite et ouverte aux Kerlaziens à partir de 7 ans.

Inscription obligatoire pour décembre à la mairie ou auprès de l'ULAMIR.

Association des parents d'élèves



Budget Sur l'année écoulée : les recettes ont compensé les dépenses

engagées sur les différents projets. Nous sommes donc à l'équilibre sur l'exercice 2016-2017.

Composition du bureau 2017-2018

Président : Anthony ALLAIN

Soutien du président : Anne-Claire MEVELEC

Soutien du président : Nicole SALIOU

Soutien du président : Anthony JAIN

Trésorière : Audrey CELTON

Trésorière adjointe : Emilie LE BRAS

Secrétaire : Béatrice QUEFFELEC

Secrétaire adjointe : Sylvie LE COZ

Secrétaire adjointe : Kristel GUILLAS

Marché de Noël

Le marché de Noël aura donc lieu le dimanche 3 décembre 2017 sur la place de la mairie.

Nous avons besoin de vous pour la recherche d'idées d'objets que les enfants feront en atelier.

Nous souhaitons que les objets soient réalisables par les enfants avec le moins d'aide possible d'un adulte. Les ateliers de fabrication auront lieu sur le temps scolaire du 13 novembre au 24 novembre 2017.

Nous recherchons des volontaires (parents, grands-parents, voisins....) pour aider les enfants à la réalisation de ces objets. Merci aux personnes disponibles de nous contacter via l'adresse mail de l'association : apecerlaz@gmail.com.

Un planning des ateliers sera affiché à l'entrée des classes afin que les personnes volontaires puissent s'y inscrire.

Ces objets seront vendus lors du marché.

Demande de



cartes d'identité

La carte nationale d'identité est un document officiel d'identification des individus.

Elle est délivrée par une mairie équipée de matériels pour les relevés biométriques (Mairie de Douarnenez)

Un délai de quelques semaines est nécessaire

La carte d'identité française est gratuite et est valable 15 ans (ce délai dépassé, elle permet quand même à son titulaire de justifier de son identité en France).

Vous avez besoin d'une carte d'identité ? Vous pouvez contacter la mairie de Douarnenez au 02 98 74 46 00

Ou en faire la demande directement sur le formulaire suivant :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Infos pratiques

Horaires

Mairie :

Lundi : 9h-12h30/14h-18h

Mardi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-12h30/13h30-16h

Jeudi : 9h-12h30

Vendredi : 9h-12h30/13h30-16h

Samedi : 9h-12h

(semaine impaire)

Bibliothèque :

Mercredi : 10h30-12h

14h-15h30

Vendredi : 18h-19h

Samedi : 14h-16h

Déchèterie de

Lannugat :

du lundi au samedi

9h-12h et 14h-18h

N° utiles

Urgences

15 : SAMU

17 : Police

18 : Pompiers

112 : Tous types

d'urgence, depuis tous les pays européens

114 : Numéro de signalement d'urgences

de tous types pour les personnes déficientes auditives

115 : SAMU social

(hébergement d'urgence)

119 : Enfance en danger

Utiles

Ecole de Kerlaz :

02 98 92 16 50

Pharmacie de garde : 32 37

ERDF : 09 72 67 50 29

SAUR urgence

02 77 62 40 09

Les Amis de Saint-Germain

Les fêtes du patrimoine - juillet 2017

La fête bretonne sur la place de la mairie le dimanche 16 juillet a été une réussite. La balade contée a rassemblé une quarantaine de personnes qui ont suivi Alain Louvard à l'église puis Benoît Jaïn et Yvon hernandez à la fontaine Saint-Germain.

Pendant ce temps les crêpières et crêpiers préparaient le déjeuner.

Le groupe « Salicorne » et le cercle celtique « les Dalc'h Mad » de Pouldergat ont assuré le spectacle, leurs chants bretons ont mis une bonne ambiance sur la place de la mairie.

Au concert de 17h, il n'y avait plus de places assises à l'église pour le concert de la talentueuse Clarisse Lavanant.

Accueillant le public tous les après-midis du 12 au 23 juillet, l'exposition « les sculptures de Pierre Jaïn, une encyclopédie sauvage » organisée par Benoît Jaïn et sa famille a attiré plus de 350 visiteurs. Elle avait pour but de faire redécouvrir cet artiste kerlazien de l'art brut.

Le jour de la fête du patrimoine et pendant la durée de l'exposition une

tombola était organisée, un des lots était une sculpture en bois représentant la fontaine saint Germain.

Kerlaz fête ses vitraux

Les Amis de Saint Germain organisent une conférence à l'église de Kerlaz le samedi 28 octobre à 15h00, pour marquer le centenaire des vitraux de Kerlaz.

Elle sera menée par le Père Gusti Hervé, responsable des expositions d'Art Sacré dans les églises pour tout le Finistère. Il fera une présentation de l'art du vitrail et la spécificité des vitraux de Kerlaz.

La conférence s'adresse à tous, elle sera gratuite.

Bernard Roudaut racontera les circonstances historiques de la création des verrières de Kerlaz.

Un verre de l'amitié sera servi à la salle polyvalente après la conférence.

D'autre part, pour la Toussaint, la messe suivie de la prière au cimetière, aura lieu cette année à 9h30. Il n'y aura pas de célébration l'après-midi.

Comité des fêtes

Après une édition des jeux bretons 2016 record, l'édition 2017 a été encore meilleure. Malgré un stock important de victuailles (15 jambons, saucisses et merguez), les bénévoles n'ont pas pu assurer toutes les demandes.

Les organisateurs remercient tous les bénévoles du comité des fêtes, les chasseurs de la Saint-Germain ainsi

que les compétiteurs des jeux parmi lesquels figuraient quelques champions de Bretagne

Lancer de gerbe PRO

1er, Patrick LE HIR : 10,60 m et record de Bretagne.



Histoire et patrimoine

Enclos paroissial de Kerlaz



Comment expliquer dans une si petite paroisse la présence d'un tel enclos, si complet et d'ailleurs unique dans la contrée ?

Rappelons que pour constituer un enclos, il faut au moins cinq éléments dont l'église, le cimetière, le calvaire, l'ossuaire, la porte monumentale.

Certes, il aura fallu près d'un siècle de travaux pour mener à terme ce projet grandiose (1558 pour le portail ou l'arc de triomphe et 1645 pour le calvaire), mais comment justifier une telle dépense pour une trêve de Plonévez-Porzay qui ne comptait alors peut-être qu'environ 40 habitants au bourg (80 en 1865 d'après le recensement d'Halna du Fretay).

Bien-sûr, c'est l'ensemble de la communauté paroissiale qui a participé au financement de ces dépenses, et pas seulement le bourg, mais elle reste très modeste.

Quatre raisons essentielles peuvent être avancées pour essayer de répondre à cette question.

1-la relative richesse générale de l'époque.

C'est l'âge d'or de la Bretagne, avec ses foires commerciales très actives, avec le blé noir ou sarrasin qui a fait son apparition et dont les avantages sont considérables. Il s'adapte en effet même aux sols pauvres et fournit des rendements importants pour l'époque : un grain semé donne environ 15 grains par opposition aux autres céréales qui ne donnent que 4 à 5 fois plus. Le blé noir

devient ainsi en quelques temps la base de la nourriture quotidienne.

La prospérité toilière du pays de Locronan est aussi à prendre en compte : Kerlaz tire parti du chanvre pour fabriquer des sacs d'emballage et des toiles à voile. Les exportations vers l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre, représentent des millions de livres de l'époque qui irriguent ainsi la vie locale, enrichissant chacun.

2- la générosité des fidèles.

Les dons et offrandes à l'église sont alors un moyen de gagner le paradis.

La foi a aussi un rôle moteur : rien n'est trop beau pour la maison de Dieu, et la piété se manifeste au quotidien : prières, offrandes, pardons, pèlerinages, processions, culte des reliques. C'est d'ailleurs une foi collective plus qu'individuelle, et qui convient à la population. Elle restera profondément hermétique à la poussée du protestantisme et satisfaite d'une organisation paroissiale autour de la fabrique.

3-la présence locale de familles nobles.

Localement vivent ici deux familles : la famille De Nevet et la famille Guelen vieux Chatel. Elles contribuent à amorcer la pompe à finances et servent d'exemple à la collectivité. Elles rendent possibles les projets parfois ambitieux de la fabrique.

Les armoiries de la famille Guelen vieux Châtel apparaissent d'ailleurs à l'intérieur du porche, coté sud, de chaque côté de la porte d'entrée à l'église.

4-l'émulation entre les paroisses.

Il est bien évident que Kerlaz se doit de faire mieux que la paroisse primitive de Ploéven et surtout de Plonévez-Porzay...

On vit d'ailleurs alors et à longueur de temps, dans une civilisation quasiment paroissiale...

Texte : Bernard Roudaut

Contactez la rédaction

Pour transmettre une information, les dates de manifestations ou vos remarques, contactez-nous sur :

mairie.kerlaz@wanadoo.fr



Editeur : Mairie de Kerlaz

Directeur de la publication :
Mithée Hernandez

Comité de rédaction : Mithée Hernandez, Jérôme Nourry, Florence Crom, Maël Le Guen, Alain Le Berre

Crédit photo : Yvon Hernandez, Jérôme Nourry, Florence Crom, Kerlaz football college.

Impression : Mairie de Kerlaz



Interview

François Doublet. Agent d'accueil

Depuis quand êtes-vous en poste et quelles sont vos missions à la mairie de Kerlaz ?

FD : Je suis en poste depuis le 1er juillet 2017. Mes missions sont d'accueillir le public à la mairie et de répondre aux demandes.

Mon rôle s'étend également à la gestion administrative de la commune en appui du secrétaire de mairie, Ronan Correc (cf encart).

Vous avez également une mission de formation ?

FD : Tout à fait. En plus de mes missions, j'ai à cœur d'apporter et de transmettre mes connaissances en matière de budget, de financements et de gestion des

emprunts. Ces compétences sont essentielles pour un secrétaire de mairie. Je suis donc ravi de pouvoir mettre mon expérience au service des élus de Kerlaz et d'aider Ronan dans son nouveau poste et dans son parcours de formation.

Ronan Correc secrétaire de mairie

Précédemment agent d'accueil, Ronan Correc occupe désormais le poste de secrétaire de mairie.

Il a pour mission de mettre en œuvre les politiques déclinées par l'équipe municipale et coordonne les services de la commune. Il élabore les documents administratifs et budgétaires et effectue la gestion des ressources humaines de la commune.



Agenda

Pétanque loisir - Stade de Kerlaz	Les mardis - 14h30
Loisirs et détente - Salle communale	Les mardis - 14h
Gym bien être - Salle communale	Les vendredis - 11h
Gym tonique - Salle communale	Les jeudis - 19h30
Marché hebdomadaire - place	Les vendredis - 17h-19h
Foyer des jeunes - salle communale	Tous les mercredis - 15h Tous les vendredis - 17h
Conférence sur les vitraux - église	Samedi 28 octobre - 15h
Cérémonie commémorative du 11 novembre	Samedi 11 novembre-11 h
Repas de aînés - restaurant Jain à Plonévez-Porzay	Dimanche 26 novembre - 12h30
Marché de Noël de l'APE - place	Dimanche 3 décembre - 14h
Animation jeunes (activités et repas, dès 7 ans, gratuit, sur inscriptions) - Quimper - Kerlaz	Vendredi 29 décembre - dès 14h